

Association F.T.M.  
(Finaliser Transmettre Mobiliser)

7 rue Henri Cornu  
Technopole, Bureau 11  
97490 SAINTE-CLOTILDE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPECIAL SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DE L'ASSOCIATION F.T.M.**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**



RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSOCIATION FTM**  
**Siège social : 7 RUE HENRI CORNU**  
**97490 SAINTE-CLOTILDE**

N° SIREN : 792 110 553

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2021

Aux membres de l'assemblée,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FINALISER TRANSMETTRE MOBILISER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FINALISER TRANSMETTRE MOBILISER relatifs à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions : dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant les opérations comptabilisées à la suite de l'analyse des conventions de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités des membres du bureau aux comptes annuels**

Il appartient aux membres du bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du bureau d'évaluer la capacité de la FINALISER TRANSMETTRE MOBILISER relatifs à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Clotilde le 10 Novembre 2022

CAC REUNION  
Commissaire aux comptes



Représenté par Pascal TERRAZZONI

# Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	726	62	664	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	51 683	32 383	19 299	19 326	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 643		3 643	3 643	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>56 051</b>	<b>32 445</b>	<b>23 606</b>	<b>22 969</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	3 071		3 071	7 658	
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	31 200		31 200	24 562	
Autres créances	65 601		65 601	36 212	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	155 999		155 999	210 767	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>255 871</b>		<b>255 871</b>	<b>279 199</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>311 922</b>	<b>32 445</b>	<b>279 477</b>	<b>302 168</b>

(1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an

### ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents  
Dons en nature restant à vendre

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	125 088	95 250
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>79 498</b>	<b>29 839</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>204 586</b>	<b>125 088</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>204 586</b>	<b>125 088</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 363	6 325	
Dettes fiscales et sociales	69 090	170 755	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	438		
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>74 891</b>	<b>177 080</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>279 477</b>	<b>302 168</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	79 498,12	29 838,70	
(1) Dont à moins d'un an	74 891	177 080	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	144 319	48 522
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	557 787	379 750
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		2 706
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>702 106</b>	<b>430 977</b>
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		183 065	108 838
Impôts, taxes et versements assimilés		4 032	2 839
Rémunération du personnel		317 189	222 892
Charges sociales		111 123	62 764
Subventions accordées par l'association			
Dotation aux amortissements et dépréciations		7 167	4 516
Dotation aux provisions			
Autres charges		33	8
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>622 608</b>	<b>401 858</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>79 498</b>	<b>29 120</b>
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>		<b>79 498</b>	<b>29 120</b>
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		2 989
	Charges exceptionnelles		2 271
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>719</b>
Produits financiers	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>702 106</b>	<b>433 967</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>622 608</b>	<b>404 128</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>79 498</b>	<b>29 839</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

**C.A.C. REUNION**

 Commissaire aux Comptes - Expertise Comptable  
 10 RUE DE LA FRATERNITE - 97400 SAINTE-CLOTTE  
 SIREN : 450 720 347 - APE : 6920

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	95 250	29 839		125 088
Résultat de l'exercice	29 839		29 839	
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>125 088</b>	<b>29 839</b>	<b>29 839</b>	<b>125 088</b>

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### Description de l'association

#### Objet social :

L'association FTM a pour objet de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de femmes majeures.

Afin de réaliser cet objet l'association se propose :

- De conduire des actions d'ingénierie, de conseil, de conduite de projet, d'évaluation dans le champ de la formation professionnelle, de l'accompagnement à l'accès ou le maintien à l'emploi ;
- De mettre en œuvre toute action relevant du domaine de la préformation, de la formation qualifiante ou de la formation continue ;
- D'initier et participer à des projets européens dans le champ de la formation ou de l'accompagnement ;
- De promouvoir, organiser ou animer des événements de communication à l'échelle européenne.

#### Activité de l'association :

Num	Intitulé de l'action	Dates	Budget	Objectifs
1	E. Activ'	Du 30/11/2021 Au 30/03/2022	DRDFEFH ; 974-ETAT-POLITIQUE-VILLE 18000 €	Retrouver la confiance en soi et l'estime de soi Faire le point sur les profils et projets professionnels Gérer les situations professionnelles Se projeter sur le marché du travail
2	Fem' Activ'	Du 01/01/21 Au 09/02/21	Pôle emploi Réunion-Mayotte :	Retrouver la confiance en soi et l'estime de soi Faire le point sur les profils et projets professionnels Gérer les situations professionnelles Se projeter sur le marché du travail
	Fem' Activ'	Du 12/04/21 Au 11/05/21	Pôle emploi Réunion-Mayotte :	
	Fem' Activ'	Du 07/06/21 Au 06/07/21	Pôle emploi Réunion-Mayotte :	
	Fem' Activ'	Du 23/08/21 Au 21/09/21	Pôle emploi Réunion-Mayotte :	
	Fem' Activ'	Du 08/11/21 Au 07/12/21	Pôle emploi Réunion-Mayotte :	

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

3	Opportunités Profession'Elles	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	CAF :240000€ Région Réunion :35000€ DRDFEFH :16000€ DRJSCS : 15000€ DJSCS 108814€	Préparer et accompagner par le job coaching des femmes majeures sans emploi ni en formation à l'entrée dans le projet dans leurs démarches de recherche d'emploi dans l'objectif de favoriser leur entrée sur le marché du travail
4	Job coaching Flo8	Du 01/02/2021 Au 31/12/2021	FSE :59753€ DRJSCS :20221€ dont14940€ contrepartie nationale	Préparer et accompagner par le job coaching des femmes majeures sans emploi ni en formation à l'entrée dans le projet dans leurs démarches de recherche d'emploi dans l'objectif de favoriser leur entrée sur le marché du travail
5	E Activ suite	10/02-30/04/2021	DEETS 18500€	Suite action
6	Plateforme Auto Formation	Du 01/08/2021 Au 31/12/2021	CAF 27000€ DRDFEFH 500€ -facture	Réalisation d'une plateforme d'auto-formation sur le site www.ftm.re

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **279 477** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **702 106** euros et un total **charges** de **622 608** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **79 498** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association FTM applique le règlement ANC 2018-06 à compter du 1er janvier 2020.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### Autres éléments significatifs

#### Crise sanitaire Covid-19 :

L'OMS a déclaré l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 fin janvier 2020 et qualifié la pandémie le 11 mars 2020. Les impacts sur l'activité ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements antérieurs à la clôture qui confirment une situation préexistante au 31 décembre 2021. En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et des passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2021, en tenant compte des effets de l'épidémie de Covid-19.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Ainsi, les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2021 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable

10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE

SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres			726			726
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			726			726
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	8 672		1 001			9 673
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 933		6 077			42 010
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>44 605</b>		<b>7 078</b>			<b>51 683</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	3 643					3 643
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 643</b>					<b>3 643</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 248</b>		<b>7 803</b>			<b>56 051</b>

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres		62		62
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>62</b>		<b>62</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	4 477	1 787		6 263
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	20 802	5 318		26 120
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>25 279</b>	<b>7 104</b>		<b>32 383</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 279</b>	<b>7 167</b>		<b>32 445</b>

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	{ <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises	{ <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 643		3 643
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 200	31 200	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	55 432	55 432	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	10 169	10 169	
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>100 444</b>	<b>96 801</b>	<b>3 643</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 363	5 363		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 219	62 219		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 871	6 871		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	438	438		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>74 891</b>	<b>74 891</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2021
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>55 432</b>
<b>Autres créances</b> <i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	55 432	<b>55 432</b>

**C.A.C. REUNION**Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2021
Total des Charges à payer		4 503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS-FACT.NON PARV.</i>	4 503	4 503

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

**C.A.C. REUNION**

Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable

10 RUE DE LA FRATERNITE - 97490 SAINTE CLOTILDE

SIREN : 450 720 347 - APE : 6920Z

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

**C.A.C. REUNION**Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable  
10 RUE DE LA FRATERNITE - 97460 SA VITE CLOU  
SIREN : 450 720 347 - APE : 6920

## **ASSOCIATION FTM**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

#### **EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

**ASSOCIATION FTM**  
Siège social : 7 RUE HENRI CORNU  
97490 SAINTE-CLOTILDE

N° SIREN : 792 110 553

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés en date du 31 décembre 2021, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

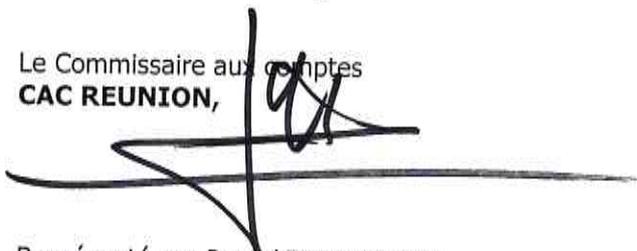
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte-Clotilde, le 10 Novembre 2022

Le Commissaire aux comptes  
**CAC REUNION,**



Représenté par Pascal TERRAZZONI